Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 11

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Orientation professionnelle

En campagne

(pbs) — L'Association romande des conseillers en orientation scolaire et professionnelle (ARCOSP) a présenté son projet de campagne destinée à sensibiliser l'opinion publique et les entreprises aux inégalités qui subsistent encore dans les choix scolaires et professionnels des filles. En tant qu'institutions publiques, les offices d'orientation professionnelle ont l'obligation de travailler à la réalisation du principe constitutionnel de l'égalité.

Femmes et management

Vers le partenariat

(pbs) — Le 5e Symposium du management pour femmes, à Zurich, a constaté que la promotion des femmes est à la mode, mais que les femmes ont toujours de la peine à atteindre le sommet de la hiérarchie. Et pourtant, les travaux du symposium semblent conclure que les entreprises de l'avenir s'orienteront résolument vers le partenariat hommes-femmes, et que les qualités féminines représenteront pour ces entreprises un potentiel gigantesque.

Le symposium, qui est soutenu par la Société de Banque Suisse, la Banque Cantonale Zurichoise et la Rentenanstalt, a attribué son prix (15 000 fr.) à Brigitte Staub, responsable de l'administration et des ventes internes à la Société Industrielle Suisse SIG à Schaffhouse, « pour avoir su concilier vie de famille et carrière dans une profession masculine ».

Votation

Vroum vroum

(aml) — Outre l'initiative « Pour une Suisse sans armée », à laquelle nous consacrons notre dossier, un autre sujet figure encore à l'affiche des votations fédérales du 26 novembre. C'est l'initiative communément baptisée « Pro vitesse 130/100 ». Elle se propose de modifier la Constitution fédérale en vue de préciser que la vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes et à 100 km/h sur les autres routes.

Cette initiative déchaîne les passions, car elle touche un point apparemment sensible chez ces automobilistes, plus nombreux qu'on le pense, qui se plaisent à foncer sur les routes au volant de leurs machines toujours plus puissantes.

L'initiative « Pro vitesse » a été lancée par un journaliste bâlois à la retraite, selon toute évidence ulcéré par toutes les mesures prises par les pouvoirs publics dans le domaine de la circulation et des transports. Car il est aussi à l'origine de diverses autres initiatives visant à supprimer la taxe poids lourds et la vignette ou à doubler la capacité du tunnel routier du Saint-Gothard par la construction d'une seconde galerie ! N'empêche qu'il a rencontré un écho certain dans les milieux attachés à l'automobile, TCS et ACS en tête, qui s'insurgent contre les limitations de vitesse actuelles (120 km/h sur les autoroutes et 80 km/h sur les routes). Ces mesures ont été prises à l'origine par le Conseil fédéral pour lutter contre le dépérissement des forêts. Elles ont été prolongées tout récemment encore, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pollution de l'air, laquelle a pour ambition de ramener d'ici 1995 la qualité de l'air à son niveau de 1960.

A coups de slogans en faveur du maintien de la liberté de se déplacer à sa guise, une guerre des mots sévit avec virulence, à propos d'un enjeu franchement minuscule. Car les limitations de vitesse actuelles, même si elles ne contribuent que peu à l'amélioration de la qualité de l'air, permettent à tout le moins de circuler conformément à la capacité de notre réseau routier. Et il suffirait à la police de patrouiller régulièrement sur les routes pour dissuader ceux qui sont tentés par les excès de vitesse, tandis que la sévérité des amendes et le retrait du permis finiraient par neutraliser les drogués de la vitesse.

Cette initiative a du reste été clairement rejetée par les Chambres fédérales, qui ont jugé peu opportun de fixer dans la Constitution fédérale des limitations de vitesse, estimant qu'il appartient au Conseil fédéral de prendre les mesures adéquates en cas de besoin, sur la base de la loi fédérale sur la circulation routière, par la voie d'une ordonnance.

«Donnavanti», juin 1989.

Nationalité

Chère égalité

(pbs) — Le Conseil national a adopté le 26 septembre la révision de la loi sur la nationalité. Par souci d'égalité, on a supprimé le privilège de l'étrangère épousant un citoyen suisse de recevoir son passeport suisse avec son acte de mariage. La réglementation sera dorénavant la même pour l'étrangère qui épouse un Suisse et pour le Suisse qui épouse une étrangère. Le conjoint étranger pourra demander à bénéficier de la procédure facilitée de naturalisation s'il a séjourné en Suisse depuis cinq ans et fait preuve qu'il est bien intégré, et si le mariage a duré trois ans. Pendant cette période, le conjoint étranger n'aura qu'un permis de séjour annuel B, et non pas un permis d'établissement C. Une réglementation spéciale est prévue pour les Suisses de l'étranger. La loi a déjà été adoptée par le Conseil des Etats, mais il y a encore de petites divergences à éliminer.

Zurich

Bureau municipal

(pbs) — On avait douté que la promotion de l'égalité fût de la compétence d'une municipalité. Le projet de créer à Zurich un bureau de l'égalité a cependant été accepté à une forte majorité : 45 270 oui contre 21 718 non. Il est évident que ce bureau ne pourra pas régler les questions de la compétence de la Confédération ou du canton, mais il pourra agir au niveau de la vie privée et professionnelle, où il reste beaucoup à faire. Il faudra que les politiciennes et politiciens qui ont soutenu le projet veillent maintenant à son application.

Procréation assistée

Contre-projet

(pbs) — Le Conseil fédéral a adopté le 18 septembre le message relatif à l'initiative du journal zurichois *Beobachter* contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine. Le Conseil fédéral approuve le but de l'initiative, mais il la rejette comme allant trop loin et lui oppose un contre-projet rédigé de façon plus large. Le nouvel article constitutionnel devra être complété par tout un arsenal législatif, dont la préparation demandera encore des années. Entre-temps, les cantons peuvent légiférer dans le cadre de leurs compétences, qui ont été récemment précisées par le Tribunal fédéral.

Pacta sunt servanda

PACTE, tel est le nouveau sigle de l'antenne romande de l'organisme Des paroles aux actes. Et les pactes sont faits pour être respectés...

Des paroles aux actes, faut-il le rappeler, c'est un groupe d'entreprises et d'administrations publiques visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'entreprise et sur le marché du travail et, dès lors, la place des femmes dans l'économie suisse.

Le troisième Symposium Des paroles aux actes s'est tenu à Berne le 19 octobre dernier, réunissant quelque 330 participant-e-s (une trentaine d'hommes !), dont environ 20 % venu-e-s de Suisse romande. Cette année, il y avait deux programmes séparés pour chacune des régions linguistiques, ce qui est une bonne initiative compte tenu de l'avance et de la prépondérance des Alémaniques dans le programme.

Les Romands réticents ?

Comment expliquer les difficultés de démarrage de l'antenne romande, inaugurée deux ans après la fondation de Taten statt Worte, et comprenant aujourd'hui un peu moins de 20 membres ? La première explication fournie par la présidente de l'antenne romande, Christiane Langenberger-Jaeger, relève de la structure particulière de l'économie romande, essentiellement constituée par des petites et moyennes entreprises (PME). Celles-ci n'ont pas les moyens financiers de mettre en place une réelle politique d'égalité des chances, qui implique que quelqu'un est payé pour y réfléchir d'une part et, d'autre part, que certaines solutions demandent un effort financier parfois intolérable pour une PME, en particulier dans le domaine de la formation continue.

Mais d'autres facteurs encore expliquent les difficultés en Suisse romande. Pour le sociologue René Lévy, membre du groupe d'initiative de PACTE, les Romands, contrairement à leurs collègues alémaniques, ne sont pas sensibles à l'image positive que pourrait créer à leur égard une prise de position en faveur de l'égalité des chances.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté des sciences ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE
de chimie analytique pharmaceutique

à la Section de Pharmacie

Charge : il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant l'enseignement de l'analyse des principes actifs médicamenteux, la direction de recherches et de thèses de doctorat dans ce domaine.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er octobre 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 décembre 1989 au secrétariat de la Faculté des sciences, 20 quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4 (Suisse), auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

A entendre les propos du premier orateur choisi pour le programme francophone, Michel Barde, secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux à Genève, on mesure bien, en effet, l'ampleur du problème. Il ressort de son discours que si les PME ne sont pas, selon lui, a priori plus réticentes que les grandes entreprises à la promotion des femmes, « encore que certaines structures familiales puissent dans certains cas y faire écran », la nature même des PME rend le problème tellement difficile qu'il en paraît insoluble. La généralité des propos de M. Barde ne laisse rien augurer de bon quant à un semblant de désir de concrétisation de PACTE dans les PME.

A vot' bon cœur, m'sieurs-dames

Fondamentalement, le rôle de PACTE est d'encourager les entreprises à élaborer

Affiche de l'Institut espagnol de la femme en faveur de la promotion professionnelle des femmes. Un exemple à suivre...

un programme d'égalité des chances. A partir de là, à chacune de faire ce qu'elle peut selon ses moyens et sa nature propre. Autant dire que le contrôle des réalisations reste totalement aléatoire, puisqu'il s'agit surtout de sensibiliser et non de décourager...

Et, indéniablement, des progrès sont faits ici et là, en particulier, comme nous l'évoquions plus haut, dans les grandes entreprises. A Berne, lors du symposium, les ateliers de travail permirent les échanges d'expériences novatrices, ce qui est toujours bien.

Mais se pose toujours la question de savoir dans quelle mesure la seule bonne volonté suffit à faire bouger les choses. Tout ce qui tourne autour de la contrainte, du contrôle, de l'imposition d'un certain nombre de mesures, a été catégoriquement et quasi unanimement récusé tout au long de la journée.

Que l'organisme PACTE soit fondé sur une philosophie du bon vouloir individuel, il n'y a là rien à redire, et ce n'est d'ailleurs pas à nous de juger. Mais je pense que le prochain symposium devrait se pencher sérieusement sur la question plus générale de l'efficacité ou de l'inefficacité de la contrainte. Aujourd'hui, le consensus consiste à dire que la contrainte est contre-productive. Place à la libre créativité de chacun-e, entendons-nous dans tous les domaines. Reste à savoir si la mise en place des structures plus ou moins contraignantes d'égalité des chances tue véritablement toute idée novatrice ou si, au contraire, elle ne pourrait pas en susciter de nouvelles ?

Martine Chaponnière

Actions positives : Suisse et RFA, même combat

Une étudiante suisse de l'Université libre de Berlin publie dans *F-Questions au féminin* (No. 2/89)* une intéressante étude faite sur la base d'entretiens menés par les chefs du personnel d'une vingtaine d'entreprises de Berlin et Stuttgart, avec chaque fois 30 à 50 femmes, et d'autre part sur la base des engagements pris par 28 des 50 membres du groupe « Des paroles aux actes en Suisse ».

Elisabeth Keller a utilisé un questionnaire portant tout d'abord sur les motifs des entreprises pour se lancer dans des actions positives. En Suisse, 43 % des réponses signalent les modifications sociales résultant de l'adoption de l'art. 4 al. 2 de la Constitution, 82 % (contre 45 % en Allemagne) des entreprises veulent contribuer à supprimer les désavantages liés au sexe, et 68 % (contre 30 %) espèrent une meilleure utilisation des capacités de leur personnel.

Les fonctionnaires chargés de lancer et de réaliser les actions positives sont en général les chefs du personnel, mais ils ne bénéficient pas toujours de l'appui, pourtant nécessaire, de la part de leur direction, ou d'une influence suffisante sur leurs patrons. On constate aussi de grandes différences d'opinion quant à l'utilité d'une politique d'information et de sensibilisation. On y est en général plus favorable en Suisse qu'en Allemagne. Il est pourtant manifeste que le succès des actions est fonction de la qualité de la politique d'information.

On a posé des questions sur le champ et le mode de recrutement du personnel féminin. Relevons qu'il existe en Allemagne, contrairement à la Suisse, une obligation légale de rédiger les offres d'emploi au féminin comme au masculin. L'étude fait des suggestions pour l'élargissement du champ de recrutement aussi bien que pour la rédaction des offres d'emploi.

Il ne semble pas que dans le secteur privé on soit prêt à donner la préférence, à valeur égale, à des candidates. La situation est plus favorable aux femmes dans le secteur public allemand, en particulier à Berlin, où il y a obligation de favoriser l'engagement de femmes, et où des quotas, fixés branche par branche, seront obligatoires jusqu'au moment où le retard des femmes aura été comblé.

E. Keller insiste sur la nécessité d'améliorer la formation, notamment des jeunes filles, dans les professions typiquement féminines, de maintenir la formation pendant les années consacrées à la maternité, d'assurer le perfectionnement professionnel et la promotion des femmes dans leurs entreprises. Mais sur ce dernier point il y a de grandes réticences de la part des femmes elles-mêmes, en particulier en Suisse ; 82 % des réponses signalent le manque de candidates à des activités mieux qualifiées, et 65 % le manque d'engagement professionnel des femmes ; 55 % des réponses allemandes, mais seulement 11 % des Suisses, soulignent le manque de mesures d'encouragement de la part de l'Etat, mais 45 et 50 % les préjugés masculins contre les femmes « professionnelles ».

Le questionnaire a, bien évidemment, essayé de voir dans quelle mesure on pouvait rendre plus compatibles la vie professionnelle de la femme et ses charges familiales. Mais cela reste un problème de société. Il ne trouvera de solution que par une approche nouvelle de la conception du travail — flexibilité des horaires, travail à mi-temps, aussi pour les cadres, intégration dans l'appréciation du travail de valeurs telles que la faculté de communication ou l'attention aux problèmes humains, etc. — et par une disparition des préjugés relatifs aux rôles de l'homme et de la femme.

On regrette que l'exposé d'E. Keller ne soit pas traduit en français, car il abonde en suggestions concrètes, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Mais le Bureau fédéral de l'égalité annonce pour la fin d'octobre un guide (Leitfaden) sur l'égalité des chances dans le monde du travail, qui paraîtra en français aussi.

Perle Bugnion-Secretan

* Office fédéral de la culture, Finkenhubelweg 12, 3012 Berne.